



## Droit de l'acheteur lors d'une visite

-----  
Par YAYANE

Bonjour,

Je ne comprends pas.

Lors de la visite d'une maison, l'agent immobilier n'a pas voulu que je vérifie les combles. Ni que j'appréhende l'état du chemin qui monte au garage en conduisant ma propre voiture.

Le problème d'assurance est-il un prétexte valable ? Car beaucoup d'agences n'ont rien dit à ma proposition de visiter les combles.

Je vous remercie de vos réponses éclairées.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

L'acquéreur a les droits qu'on lui donne, juridiquement il n'est pas chez lui et ne peut rien imposer à l'agent qui est le mandataire du propriétaire.

-----  
Par Henriri

Hello !

Yayane, si vous êtes ainsi limité dans la visite que vous souhaitez faire dites que cela vous empêche d'aller plus loin dans votre éventuelle intention d'achat.

A+

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Le vendeur et l'agent décident des modalités de la visite. Et vous décidez d'aller voir ailleurs si ça ne vous convient pas. L'agent fait "au plus vite" (son temps c'est de l'argent) et n'accepte sans doute pas d'aller très loin pour les visiteurs "touristes".

Si vous manifestez un intérêt certain et souhaitez une visite plus poussée, il faudrait faire une offre et présenter votre plan de financement pour leur donner confiance.